

On ne savait rien de « Kali », sinon qu'il s'exprimait uniquement en anglais et administrait lui-même plusieurs sites pédopornographiques, (Childdapriorychat, Ultimatte, Kidsworld...) permettant ainsi à des dizaines de milliers d'internautes du monde entier d'échanger des photos et des vidéos illégales de violos d'enfants, y compris des bébés. On était alors à des années-lumière d'imagerie d'enfants, ce monstre du Darknet, on tomberait sur un Français moyen, un « monsieur Tout-le-monde » banal à pleurer, père et époux tranquille dans un petit pavillon de Gironde, dans l'Entre-deux-Mers... Chronologie d'une enquête rondement menée par les membres de l'OCRV, qui entraîne le rideau sur une réalité imaginable : l'horreur pure existe, à deux pas de chez nous.

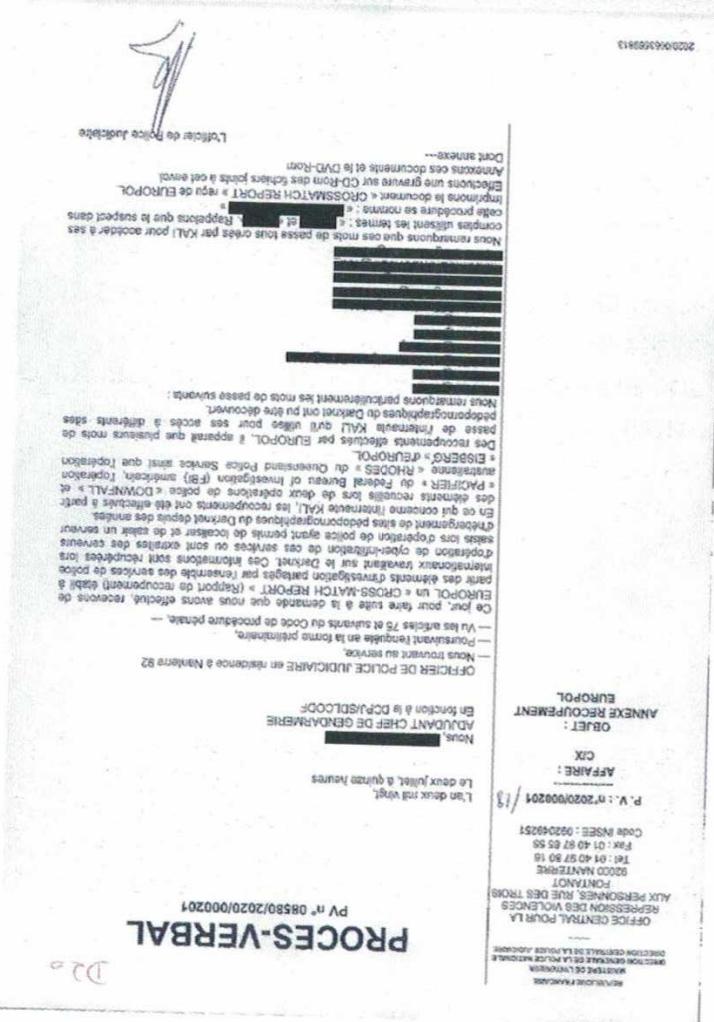
> Karl Zero

C'EST LA FIN DES CIBLES PRIORITAIRES D'INTERPOL, DEUROPOL LES AVENUS DU CANTONNIER PEDOCRIMINE

ET DU FBI :

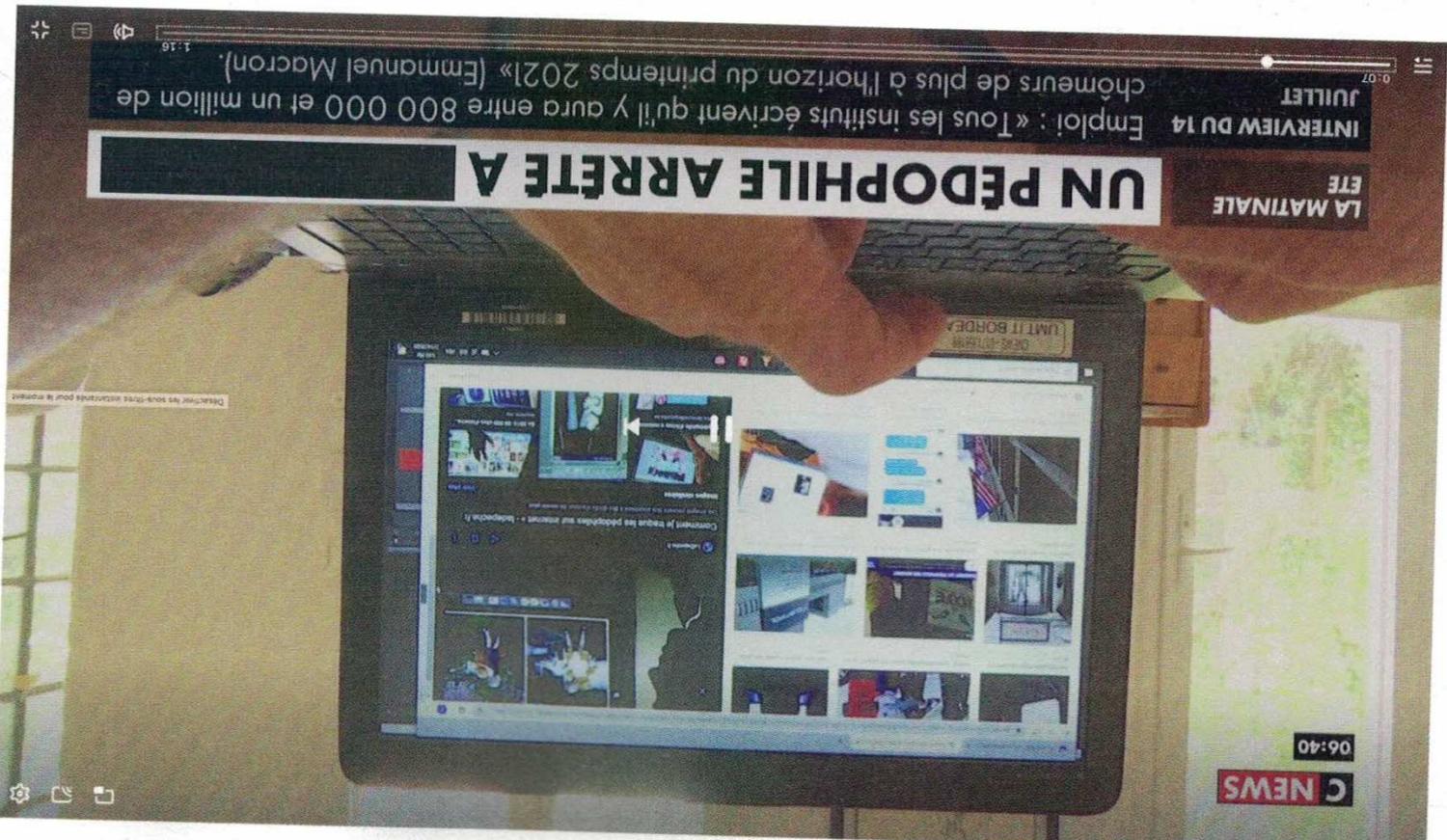
PÉDOCIMALITE

Les détails surdés considérés dans les procès verbaux ne manquent pas quand il s'agit de décrire les agissements du père de famille qui se cacheait sous le pseudonyme « Kali ».



En 2017, Kali partage sur le site Kidsworld des photos et une vidéo pédopornographique qu'il présente comme étant « de sa propre production ». Une première série de clichés, intitulée « Kali /Cassy », est composée de 136 photos et d'une vidéo où apparaît une fillette d'environ 5 ans. A plusieurs reprises, on y voit en gros plan un sexe d'homme en érection pencher par-dessus le vagin de la petite fille. Certains clichés montrent le sexe de la jeune victime recouvert de sperme. D'autres la présentent le visage caché par un masque blanc. Et sur d'autres encadrés, elle porte des sous-vêtements

Pendant trois ans, ils l'ont cherché partout. De 2017 à 2020, l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRP) ou officiellement 55 policiers, gendarmes, psychologues et administratifs, en charge, entre autres, de la lutte contre les réseaux pédopornographiques internationaux, a traduit - en collaboration avec Interpol, le FBI et le « Queensland Police Service » d'Australie ou encore la police de Nouvelle-Zélande - un internaute secrètement depuis plusieurs années sur le Darknet, sous le pseudonyme de « Kali ».



« Hillette de 3 ans maintenue sur les genoux de Maman pendant que le père et le fils de 9 ans la bâisent ». Il s'agit, effectivement, d'une vidéo mettant en scène une fillette d'environ 1âge indique, de type asiatique ou sud-américain, qui subit un viol de la part d'un homme et d'un jeune garçon tandis qu'une femme la maintient physiquement. Kali fournit le lien de téléchargement de cette vidéo et ses codes de décryptage. **Il apparaît** dans la célèbre fournisseur d'accès français : **genardarmerie...** Le Mondialien est, d'ailleurs, fier de l'écho en mars 2023 [voir l'encadré, NDLR]. Une redquisition est donc adressée par les enquêteurs de l'OCRVP à l'opérateur internet qui a été contacté par la police afin de connaître l'adresse IP qui a transféré la vidéo en question sur le serveur. Il s'avère que le cliché a été téléversé sur les serveurs cyber-pedo-patrouilleurs, de la police et la gendarmerie... Le Mondialien connaît des patrouilleurs, hélas bien connu des français. Un acteur, hélas bien connu des français : **d'un célèbre fournisseur d'accès français** : **que le cliché a été téléversé sur les serveurs** qui a été dévoilé, de type asiatique ou sud-américain, qui subit un viol de la part d'un homme et d'un jeune garçon tandis qu'une femme la maintient physiquement. Kali fournit le lien de téléchargement de cette vidéo et ses codes de décryptage. **Il apparaît** dans la célèbre fournisseur d'accès français : **genardarmerie...** Le Mondialien est, d'ailleurs, fier de l'écho en mars 2023 [voir l'encadré, NDLR].

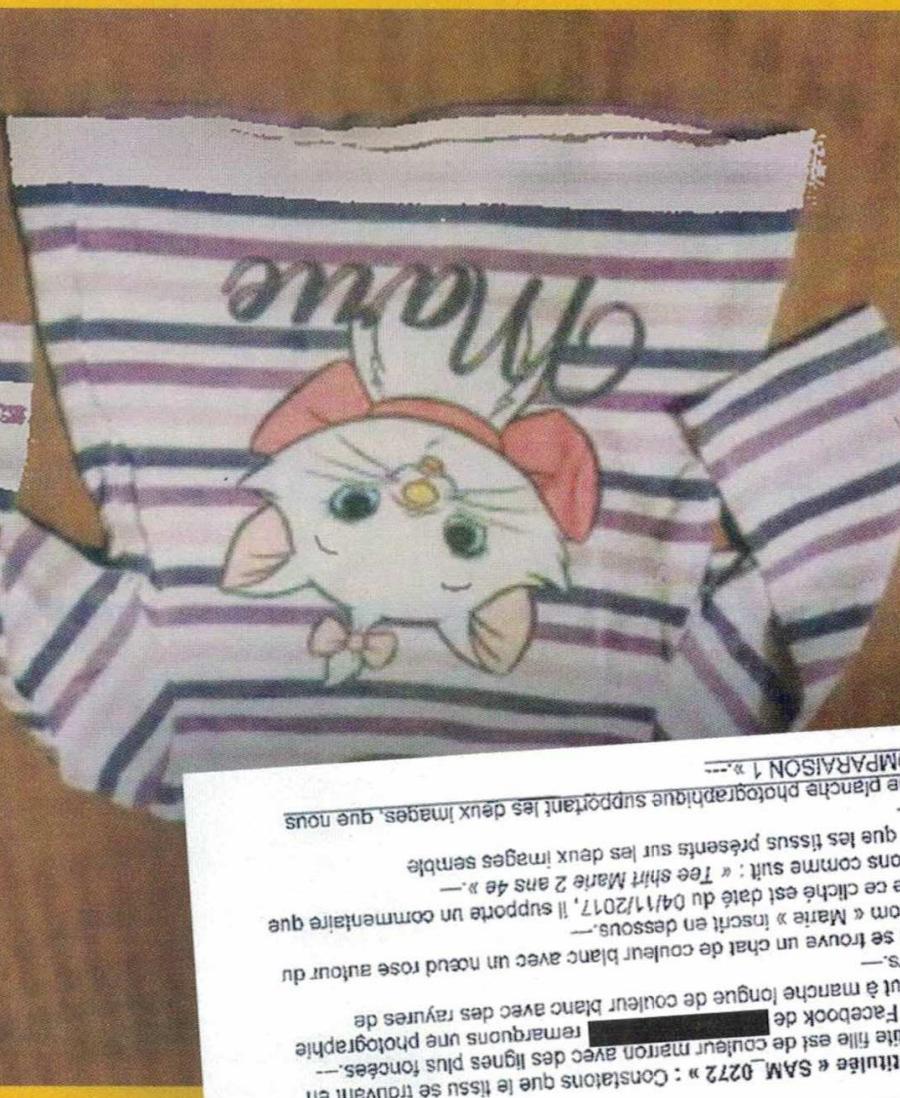
Ce cantonnier sans histoires, au casier judiciaire vierge, serait Kali ? [...] À part un petit dossier de surendettement en cours, rien de bien saillant dans son existence pèpère...

enfantins, ou est vêtue de déguisements (costume d'Halloween ou robe de princesse). Elle est photographiée dans des positions suggestives, serrant un sex-toy sur son sexe ou portant une jarretelle en dentelle blanche à ruban bleu. Plusieurs photos ont été prises dans une douche : sur certaines, la fillette nue tient le pommeau de douche contre son sexe, sur d'autres, elle se trouve en contrebas d'un sexe d'homme en érection. Une seconde série de clichés s'intitule « Kali / Anais ». Il s'agit de 22 clichés d'une fillette pouvant être âgée d'1 ou 2 ans. Toutes les images sont cadrees sur le sexe de l'enfant.

Le 18 mai 2020, dans le cadre d'investigations menées sous pseudonymes sur le Darknet, les enquêteurs spécialistes constatent que Kali vient de partager sur le site Phoenixrising une vidéo intitulée « 3yo girl held in Mom's lap while 9yo son and father fuck her » (soit

Dans leur traque du pedocriminel, les membres de l'OCVP ont collaboré avec Europol et Interpol, le FBI et le « Queensland Police Service » ou encore la police néo-zélandaise.

| | | | |
|---|--|-------------------------|--|
| From | SCC-AP-TWINS | Send date | 02/07/2020 11:52 (GMT+01:00 Daylight Time) |
| To | SCC-AP-TWINS | Subject | CRM system area (out-of-hours) |
| Comments | CRM system area (out-of-hours) Chkd sexual abuse and exploitation. Chkd sexual abuse regulation. | | |
| Content neutrality | Support Unrestricted - BPL | Relevance | Not applicable |
| Case ref. ID | Unrelated CRB report - KAL | Subject | Update CRB report - KAL |
| Analytical product type (for supplier) | CRM/OUT USER - KAL | Case ref. no. | CRM/OUT USER - KAL |
| Business area (ID) | For general information WORD - CIVIC | Crime related content | Deepthroats. |
| Please find attached a CRM which was produced in 2018 related to the user name KAL. This report is now held therefore it can be included in your proceedings. | | | |
| For your related offences, the embedded files are also attached to this email. | | | |
| Report details | SCC-AP-TWINS | Reason for transmission | Report Register. |
| http://EURO-PCU.SIENA/InformationExchange/message/1575126-5-1 | | | |



Le 2 juillet 2020, le rapport de recouplement d'informations établi entre Europol, le FBI et le « Queensland Police Service » australien fait apparaître plusieurs mots de passe utilisés par Kali pour accéder à des sites pédopornographiques sur le Darknet. Ces mots de passe sont souvent similaires, utilisant les lettres « M » et « B » qui correspondent aux initiales du nom et prénom du cantonnier M. B. Les soupçons des enquêteurs se confirment.

Ces derniers procèdent alors à une comparaison entre les photos et vidéos pédopornographiques produites par Kali en 2017 et celles en ligne sur le compte Facebook de son épouse. Ils constatent que certains vêtements portés par les petites filles en 2017 sont identiques à ceux portés par les petites filles photographiées par Kali en 2017.

PROCES-VERBAL



filles abusées sont identiques à ceux des enfants du couple, laissant imaginer sans peine que les victimes apparaissent sur les photos de déodorants que leurs filles.

Quelques jours plus tard, le 7 juillet au matin, M. B. est interpellé sur son lieu de travail et placé en garde à vue. En procédant à la fouille de son véhicule personnel, les enquêteurs vont découvrir dans le vaste sac à main de Gérard une boîte contenant des photos d'identité et un passeport. Ces documents sont bien les leurs filles.

Sur l'image intitulée « SAM_0332 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte un élastique de couleur marron. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve un cliché public en date du 02/10/2012, et suppose un commerçante qui nous renseigne qu'il semble être un élastique de couleur marron. — En effet, sur l'une des trois paires de chaussettes vendue, remarquons que l'une d'elle se trouve dans la plus à droite) est similaire à celle présente sur l'image « SAM_0332 ». — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 5 ».

Sur l'image intitulée « SAM_0335 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte plusieurs points de couleur marron. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur marron. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 6 ».

Sur l'image intitulée « SAM_032 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte un élastique de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 5 ».

Sur l'image intitulée « SAM_032 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte plusieurs points de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 6 ».

Sur l'image intitulée « SAM_035 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte un élastique de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 5 ».

Sur l'image intitulée « SAM_032 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte plusieurs points de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 6 ».

Sur l'image intitulée « SAM_035 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte plusieurs points de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 5 ».

Sur l'image intitulée « SAM_032 » : Constations que la chaussette portée par l'enfant supporte plusieurs points de couleur noir. — Sur le compte Facebook de [REDACTED] se trouve une photo d'un enfant portant une paire de chaussettes de couleur noir. — Ces deux images sont très proches entre elles, mais ne sont pas identiques. — Réalisons une planche photographique supportant les deux images, que nous nommons « COMPARISON 6 ».

·(sənbsıp səp un.)

blanche et ruban bleu - ainsi que sept sex-toys. Assisites par les spécialistes en cybercriminalité et par les policiers d'Europol, les enquêteurs vont également saisir tout le matériel informatique présent au domicile du couple. L'expertise permet de constater que le disque dur contenu dans l'unité centrale découverte dans le salon de M. B. a bien été utilisé comme serveur Darkweb. Le disque dur de son ordinateur TOR² pour l'hébergement de divers sites du portail contient, quant à lui, environ 60 000 fichiers pédopornographiques.

Huit autres disques durs, trouvés dans une mallette placée sous leur canapé, contiennent une multitude de fichiers relatifs à l'hébergement des services cachés sur TOR, ainsi que des milliers d'autres fichiers pédopornographiques (plus de 15 000 sur

La chambre des deux enfants.



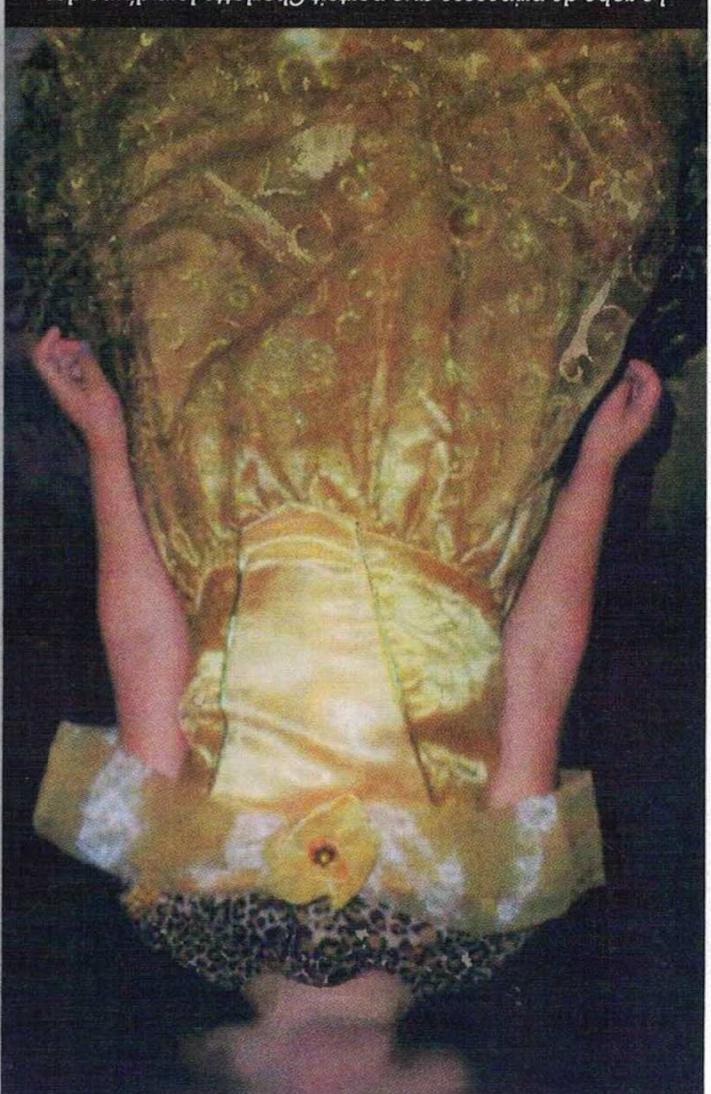
Dans la table de nuit, ils trouveront également deux jarretières - dont une en dentelle

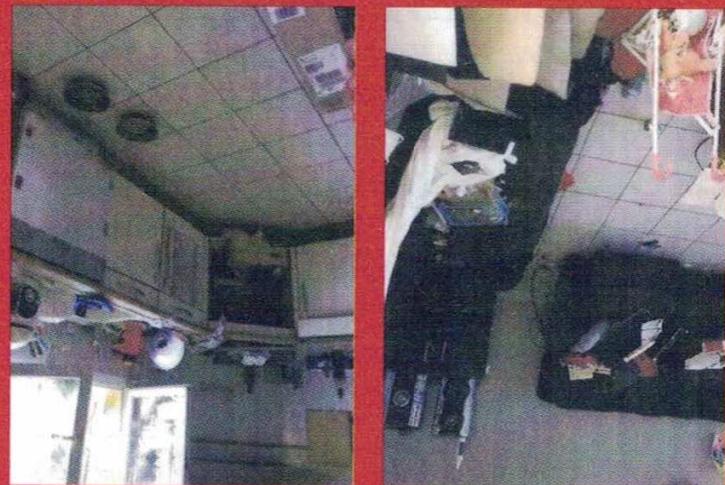
Dans la chambre parentale, les enduites salissent une housse de couteau correspondant en tout point au drap aperçu en fond sur ces mêmes fichiers.

Les enquêteurs se rendent alors au domicile du mis en cause. Dans la chambre des jeunes Elise et Charlotte, ils découvrent des objets de sexualité et de pornographie. Les deux filles sont interrogées et déclarent que leur père les逼迫 et les abusent sexuellement. Leur mère, Sophie, est également interrogée et déclare qu'elle a été victime d'abus sexuels de la part de son père. L'enquête démontre que le père a été arrêté pour ces actes et a été condamné à une peine de prison.

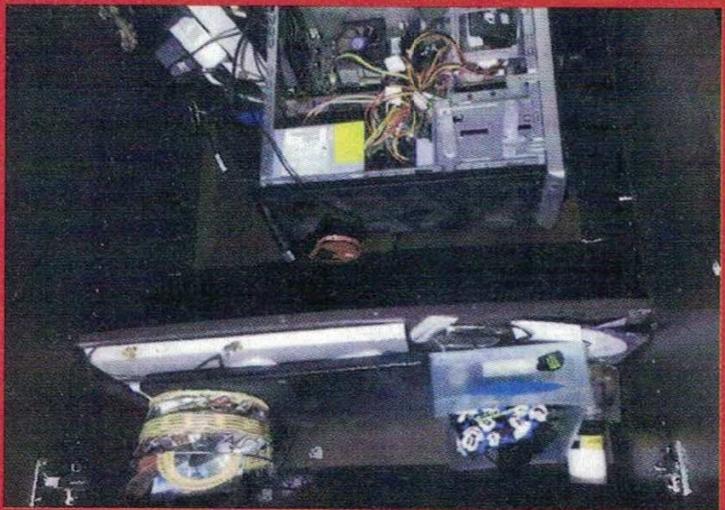
Photo représentant une petite fille à demi nue, allongée sur le dos, sexe et anus apparents. Un sexe d'homme adulte sodomise la fillette, tandis qu'un autre sexe en érection ejacule dans la bouche de cette dernière. Toujours dans le même vide-poches est découvert un sachet transparent en plastique contenant une culotte d'enfant.

La robe de princesse que portait Charlotte lors d'une des agressions de son père.





Les perquisitions du domicile du pédophile ont livré de nombreuses preuves de ses crimes.



Sur une carte SD, contenant une kyrielle de fichiers de même nature, une vidéo va attrier s'exprime en français, avec un léger accent du Sud. Après avoir ejaculé, l'homme dit : « Je t'ai bien sondée, ma puce, t'es toute trempée. »

L'analyse des téléphones saisis au domicile, au nombre de sept, permet aux enquêteurs de mettre à jour d'autres éléments compromettants : plusieurs dizaines de photos pédopornographiques, mais aussi

de 2 ans. Seule une partie de son visage est visible. La fillette est allongée et un homme adulte se masturbe au-dessus du corps de l'enfant. On ne voit pas le visage de l'individu, mais on entend parfaitement sa voix. Il y a plusieurs preuves de ses crimes.



S'il confirme télécharger et détenir des images pédopornographiques depuis 2014, il déclare n'avoir commencé à en diffuser qu'en 2017. Au premier jour de sa GAV, il concède bien avoir fait « quelques photos de nu » de sa fille Elise, et lui avoir « fait des caresses sur les parties intimes » en 2017 ou 2018, alors qu'elle était âgée de 5 ou 6 ans. Néanmoins, il soutient que ça n'est arrivé qu'une seule fois, et se défend d'avoir fait subir le même sort à Charlotte. Dans un second temps, le lendemain, il revient sur cette version des faits et reconnaît avoir agressé sexuellement chacune des deux filles.

Concernant toujours la plus jeune, il finit par admettre qu'il lui était arrivé de prendre des photos de son enfant dans le cadre d'un shooting photo pour une association de mères éduccorees des faits. S'agissant du suit, M. B. va présenter une version pour le bronilion d'un e-mail adressé à la société « TinySexDolls » dans lequel M. B. demande à acheter une poupée sexuelle à l'effigie d'un nourrisson ou d'un enfant de moins de 2 ans, ajoutant qu'il est « prêt à payer le prix nécessaire pour ce genre d'article ».

Il avoue utiliser le logiciel TOR et se cacher derrière le pseudonyme de « Kali ». Il raconte qu'il a commencé à aller sur le Darknet avec ses interlocuteurs. « Google Traduction » pour communiquer bien anglais mais qu'il utilise le service « Phonenix » sans, dit-il, l'avoir cherché ! Il précise qu'il ne parle pas de deux ans, il va néanmoins franchir les échelons de la hiérarchie et passer du statut de simple « invité » à celui de « super-administrateur ». Etc'est ainsi qu'il est devenu modérateur et administrateur des sites pédopornographiques nommés Phoenix, Childdapriori, Girlland, Boysandtaboolies, Pedopornographicnames Phoenix, Childdapriori et Administateur des sites administrateurs. Il reconnaît avoir fini initialement « chague », il reconnaît avoir fini hasard vers des sites pédopornographiques. Un long arrêt maladie au début de l'année 2014, « par simple curiosité », suite à un rapportage sur TOR, vu à la télé. A l'occasion en 2014, « par simple curiosité », il va alors dans un chambre à aller sur le Darknet pour faire des rencontres avec des personnes de son activité pédopornographique, dans le cadre d'un dépôt sauvage, dans un débarassant un dépôt d'enfant il explique qu'il a trouvé la culotte d'enfant des objets découverts dans sa voiture, le moins éduccoree des faits. S'agissant du suit, M. B. va présenter une version pour le bronilion d'un e-mail adressé à la société nécessaires dans sa voiture.

Entendu dans le cadre de la garde à vue mais ne peut expliquer pourquoi il les a pédopornographiques sont également à lui, objet fetiche ». Il admet que les images cantonnier, et qu'il la conserve « comme cadre de son activité professionnelle de débarrassant un dépôt sauvage, dans le cadre d'un dépôt d'enfant il explique qu'il a trouvé la culotte d'enfant des objets découverts dans sa voiture, le moins éduccoree des faits. S'agissant du suit, M. B. va présenter une version pour le bronilion d'un e-mail adressé à la société nécessaires dans sa voiture.



recoûvert, mais je ne suis pas dans le vagin. »
à l'intérieur ; bon, on va dire que les levres
priées et diffusées, il tempère : « Ce n'est pas
alors aux photographies qu'il a lui-même
pas force pour aller plus profond. » Confronté
partie, juste le bout, le devant, c'est tout. J'ai
la fillette, il nuance : « Peut-être une petite
de son sexe avait pu rentrer dans le vagin de
plus. » À la question de savoir si une partie
dédans », admettant qu'il avait « appuyé
« Je suis resté devant, je ne suis pas rentré
lance alors dans des explications spéciales :
avoir réellement pénétré sa fille Élise et se
En revanche, il conteste catégoriquement

lorsqu'il était âgé de 5 ou 6 ans.
lui-même violé par un proche de ses parents
même ». Il affirme, à cette occasion, avoir été
« mieux comprendre ce qu'il vivait lui-
seullement, c'était uniquement pour
pédo-criminel, il pretend que
s'il tenait tant à rester en contact avec ces
fréquentait virtuellement. Il prétend que
contac avec le groupe de pédophiles qu'il
partagées sur le Darknet, afin de rester en
mais confirme les avoir finallement
à des fins personnelles (« pour les garder »)
Il explique avoir pris les photos et la vidéo
tourne une vidéo.

le sexe de son enfant. Il a pris des photos et
saisis chez lui). A chaque fois, il ejacule sur

“ Il explique avoir pris les photos et la vidéo
à des fins personnelles,
mais confirme les
avoir finallement
partagées sur le
Darknet, afin de rester
en contact avec le
groupe de pédophiles
qu'il fréquentait
virtuellement ”



S'agissant d'Élise, il reconnaît aussi avoir pratiqué sur elle le même type d'atto-chements, mais seulement à deux reprises, alors qu'elle avait 5 ou 6 ans, dans sa chambre, puis dans la salle de bains. Il a utilisé des accessoires (le vibromasseur et la jarretière

également saisie par les enquêteurs ce même jour.
Il a carrossé le vagin et le clitoris de l'enfant, et a frôlé son pénis contre son sexe. Il ejacule sur son bas-ventre. Les faits ont eu lieu dans la chambre parentale, sur la housse de couette saisie lors de la perquisition. La fillette portait alors l'une de ses robes de prières, alors qu'il avait 5 ou 6 ans, dans sa chambre, mais seulement à deux reprises, alors qu'il avait 5 ou 6 ans, dans sa chambre, puis dans la salle de bains. Il a utilisé des accessoires (le vibromasseur et la jarretière

En interrogatoire de première comparution, M. B. dit regrettter ce qu'il a fait et étre desolé pour ses filles, son épouse et son fils. Il est mis en examen et placé en détention provisoire. Depuis sa geôle, le pédocriminel écrit à son épouse des lettres dans lesquelles il lui reproche de vouloir le quitter, et laisse planer la menace de son suicide. Il lui demande pardon pour

Le 9 juillet 2020, le parquet ouvre une information judiciaire pour « viol incertain sur mineur par ascendant » concernant Elise, pour « agressions sexuelles incestueuses sur mineurs de 15 ans » à propos d'Elise et Charlotte, et pour « détention d'images pedopornographiques, enregistrement ou fixation d'images pedopornographiques, diffusion en bande organisée d'images pedopornographiques et传播淫秽色情图片罪, diffusion de données personnelles d'images pedopornographiques, et possession d'images pedopornographiques » via un réseau de télécommunication.

On montre aussi à Viviane la vidéo de masturbation retrouvée lors de la perquisition qui identifie sans hésitation la voix de son mari. Elle suppose que le bébé, qui a les yeux bruns comme sa fille ainée, doit être Elise. Chaque fois qu'elle fond en larmes et dépose une pluie contre son visage, elle se demande si ce n'est pas elle qui a été trompée.

Vêtements et ses propres draps. Grâce à ces repères, elle peut situer la date de l'une des photographies : Charlotte n'y a pas plus d'un an

“Elle lui demandait d’arrêter, car il lui faisait mal, mais sans succès. Ces agressions avaient lieu depuis longtemps, sans qu’elle puisse donner de date précise, et se reproduisaient “souvent” : “C’est quand il a envie.”

Viviane, épouse de M. B., et mère des deux petites filles, comme son audition en expliquant qu'elle a toujours considéré son mari comme un père aimant, et n'a jamais nourri le moindre soupçon à son égard. A 15 ans, quand elle le rencontra, il en a dix-sept, et sera son unique relation sentimentale. Un an plus tard, M. B. quitte le foyer parental pour emménager chez sa mère. Le couple donne naissance à Antonin en 2006, puis à Elise six ans plus tard en 2012, et à Charlotte en 2015.

L'examen médico-légal d'Elise et Charlotte
rélieve chez les deux fillettes l'absence de
stigmate traumatique de la sphère génito-
anale. Leurs hymens non déformés permettent
au médecin expert d'exclure une pénétration
pénienne vaginale, mais pas d'éliminer
d'autres faits de nature sexuelle, tels que des
atteulements ou une pénétration digitale.
L'expert précise que l'absence de stigmate
de la région anale ne permet pas d'exclure
un ou plusieurs actes de pénétration ou
tentative de pénétration par cette voie.

Elle, alors âgée de 8 ans, est entendue dans son tour. Dans un premier temps, elle hésite à parler, expliquant que son père lui demande de garder le silence. Elle finit néanmoins par se confier. Parfois, son père lui demande de venir dans la chambre de ses parents et lui mettait son « zizi » sur et dans ses agressions avaienit lieu depuis longtemps, car il lui faisait mal, mais sans succès. Ces agressions avaient lieu depuis longtemps, sans qu'aucune, malgré son souhait que tout ça s'arrête, qu'aujourd'hui à envie », explique-t-elle. Elle se reproduisait « souvent » : « C'est une répétition puisse donner de date précise, sans qu'elle n'ait jamais révélé ces faits à personne, car son père lui avait demandé de garder ce secret, et qu'elle avait peur de ce qui pourrait lui arriver, si jamais elle enraînait cette consigne. On tenta alors également d'entendre Charlotte, 4 ans, mais très vite, en raison de son très jeune âge, il savait que celle n'est pas en mesure de répondre.

Malgré la destabilisation psychologique majeure constatée chez les enfants, et le souhait de rupture totale avec le père exprimé de manière réitérée par son épouse, M. B. continue également d'écrire directement à ses enfants, alternant un ton léger ou pathétique, sans se préoccuper des analogies que ces lettres sont susceptibles de provoquer chez eux.

les « erreurs » commises et projette de revenir vivre en famille. Il accuse la justice de s'acharner sur lui et de vouloir « détruire leur amour ». Il estime victime d'une injustice : « J'ai été personne, je suis dégouté parce qu'il y a des gens qui sont plus que moi et qui sortent dehors, en liberte surveillée. » Il parle de ses sentiments, de son mal-être, de son traumatisme d'enfance et de sa vie en prison. Il ne souhaite pas, en revanche, de l'état de ses filles.

1. « Point de Contact », c'est l'association qui met à disposition des internautes différents outils qui permettent de signaler de manière anonyme, gratuite et simple les contenus potentiellement illégaux rencontrés en ligne. Lorsqu'en contactant le service, il est possible d'obtenir une réponse dans les 48 heures.
2. Cet encadré est un extrait de l'article « Les violences en webcams, angle mort de la lutte contre la pédocriminalité », Monde, 11 mars 2023.

« Si certains acteurs jouent le jeu, d'autres sont, en revanche, moins volontaires. En 2020, le fournisseur d'accès Free, dont le fondateur, Xavier Niel, est actionnaire à titre individuel du Monde, s'est ainsi retrouvé dans le collimateur des forces de l'ordre par le biais de son service de stockage DL Free. Celui-ci était utilisé par ses clients pour héberger plus de 250 000 fichiers pedocriminels, que le fournisseur d'accès tardait à supprimer, malgré les signalements de la police. La situation lui a valu un rappel à l'ordre de la part des autorités, et le fournisseur d'accès a fini par mettre fin au service DL Free, à l'été 2021, pour remplacer par un service de transfert de fichiers baptisé "Free Transfer". Si Free assure aujourd'hui collaborer "activement" avec les forces de police et "Point de contact", il reste le seul grand fournisseur d'accès français à n'avoir jamais rejoint l'association. »

DES OPERATEURS INTERNET PAS TOUTOURS COOPÉRATIFS...

CLIQUEZ, SIGNALEZ !

Point de contact vous permet de signaler un dysfonctionnement, tout contenu potentiellement illicite rencontré sur Internet.

ENSEMBLE, RESTONS ATTENTIFS SUR INTERNET

LES ACTUALITÉS LES STATISTIQUES LESRESSOURCES LE SIGNALLEMENT LES PROPOS



6

CHIQUEZ, SIGNALEZ !

A PROPOS ▪ LE SIGNALLEMENT ▪ LESRESSOURCES ▪ LESSTATISTIQUES ▪ LESACTUALITES

NET
CONNECT

Le narrateur n'exclut pas que la narration de M. B. relève, en grande partie, d'une « problématique de roman familial », c'est-à-dire un récit construit avec des représentations subjectives, y compris d'un point de vue fantasmatique.

Si M. B. explique ses agissements par ce qu'il aurait lui-même vécu dans son enfance, l'expert souligne que dans la littérature scienitifique, il n'a pas été mis en évidence de relation de cause à effet entre le fait d'avoir été victime d'abus sexuels pendant l'enfance et le positionnement pédophile à l'âge adulte. Et de rappeler : « Il existe, en effet, à la fois des personnes qui ont été victimes d'abus sexuels étant enfants et qui ont reproduit des actes identiques à l'âge adulte, des personnes qui n'ont pas subi d'abus sexuels qui ont commis des actes pédophiles, une fois adultes, et des personnes qui ont subi des abus sexuels dans l'enfance mais n'ont pas reproduit de tels actes à l'âge adulte. »

Le sentiment de ce second expert, c'est que M. B. affabule :

considérables : incertitude du père à l'égard de sa sécurité, abus sexuels le concernant ou ceux de ses parents, relations d'une personne appartenant au cercle familial de ses parents, abus sexuels pratiqués sur lui par sa sœur. Son enfance est saturée par la sexualité : il évade de manière quasi androïde une première relation sexuelle à 7 ans (!) avec sa cousine ou le visionnage de pornographie au même âge. L'enfance est aussi marquée par une pratique toxicomaniaque dès 10 ans, âge où elle connaît l'incapacité à sniffer de la bombe érosive. »

DEUX EXPERTISES : PSYCHIATRIQUES ; UN PORTRAIT ACCABLANT

A close-up photograph of a person's hand, palm facing forward. The word "dolls" is written in black ink across the middle finger and index finger.

M. B. minimise l'impact des faits sur ses enfants, notamment parce qu'il n'a raté pas été « violent ». Il pense, de ce fait, ne pas reléver de la pédophilie : « Je suis pas agressif, je suis pas méchant, je suis pas violent. La pédophilie, c'est pas le mot qu'il faut. Le pédophilie, c'est que j'en ai va aggresser un enfant, l'enlever, lui faire vraiment mal, malheureusement. Ça se finit en drame. C'est quelque chose qui va les bâtrer, les tuer pour obtenir quelque chose. » Puis, il indique que sa prise de conscience vient du fait qu'Elise lui ait résiste : « Elle m'a appris que l'on choisit son "non"

Si M. B. met abondamment en avant sa volonté de comprendre ses actes pour y remédier, l'expert doute : « Si il est possible que le sujet tire profit d'un travail psychothérapeutique, il convient néanmoins de garder à l'esprit sa rigidité de fonctionnement, ses difficultés d'abandon et à la fois ses capacités cognitives et son rapport à la réalité qui sont tout à fait caractéristiques de ce patient. »

« L'explication qu'il fournit à sa recherche d'images pédophiles (la volonté d'avoir des explications, la tristesse ressentie en visionnant les images et l'impression qu'il avait qu'il fallait qu'il se fasse souffrir en continuant) tient davantage de l'excuse ou du prétexte qu'aucune évacue totalement la jouissance de voir et de regarder pourtant présente dans son comportement. »

« M. B. insiste sur son atta de ses enfants. Pour d'empathie envers ses dans le deni de leur sc conséquence de ses asso ciées non pas à de leur corps, voire à une de leur corps : on assiste po dépersonnalisation du ca tant que personne pour l' objet partiel et donc obse avec la jouissance, l'autr de la prise de conscience est noyée dans le discours Sa personnalité semble la perversion : perver la pulsion scopique à la jouissance, de la p des écrans de fiction de la centralisation narcis de l'identificatrice et du défense p

qui m'a fait prendre conscience de ce que je faisais. » Cette inversion de la place de chacun (l'enfant apprend quelque chose au père et lui fournit des repères) témoigne d'un dysfonctionnement structural dans le positionnement subjectif de cet homme. Quiqu'il n'ait pas cessé ses agissements de lui-même, il affirme qu'il a été soulagé de se faire arrêter. Pourtant, il regrette d'être incarcéré et se présente comme indispensable à sa famille.

Sur commission rogatoire, les enquêteurs entendent la sœur aînée de M. B. Elle se dit très choquée par les agissements de son frère, « particulièrement au regard de l'histoire familiale ». Elle explique : elle-même a été agressée sexuellement par leur père, étant enfant, et en a souffert toute sa vie, jusqu'à tenter de se suicider. Son frère a assisté à certaines de ces agressions. Ainsi, lorsqu'elle avait entre 10 et

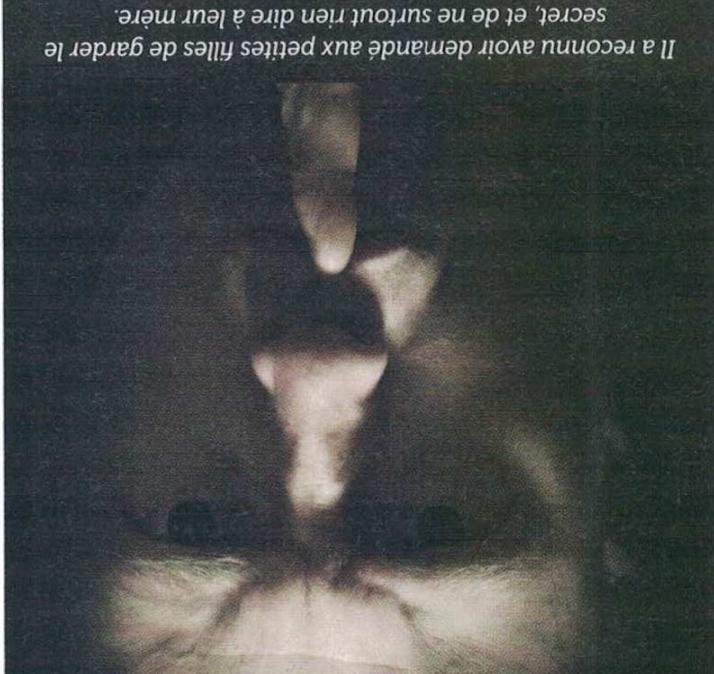
et interpellé.

Il affirme avoir spontanément mis fin à toute agression sexuelle en 2018, après que sa fille Elise lui ait demandé d'arrêter. Il dit avoir subitement réalisé ce qu'il était en train de faire, et avoir alors aussi cessé toute activité sur le Darknet. Ce n'est qu'à l'occasion du confinement de 2020, dit-il, qu'il s'est reconnecté, et ajoute que c'est là qu'il a commis l'imprudence technique d'utiliser un serveur français, ce qui lui a valu d'être identifié

et de ne surtout rien dire à leur mère.

« sodome et fellation », par un oncle ou un ami de la famille dont il ne se rappelle plus l'identité, il ajoute qu'au moment où il commettait ces agressions sur ses filles, il traversait une profonde crise personnelle : sa mère venait de décéder, il était en arrêt de travail, avait des problèmes de sommeil et ne supportait plus de consulter les sites pedopornographiques sur lesquels il se rendait compulsivement. Il avait, du coup, pris beaucoup de médicaments (somnifères, morphine) pour s'en sortir. Il reconnaît qu'il a demandé aux petites filles de garder le secret,

Il a reconnu avoir demandé aux petites filles de garder le secret, et de ne surtout rien dire à leur mère.

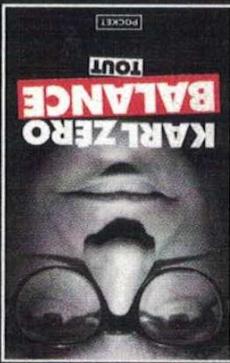


S'agissant des violins, M. B. commence par maintenir ses dénégations. Puis, confronté aux photographies qui lui sont présentées, il finit par admettre des penetractions sur Elise avec son sexe, en confirmant explicitement que l'enfant n'a pas menti. Il refuse d'évoquer le nombre de fois où Elise et Charlotte ont subi des agressions sexuelles de sa part, prétextant qu'il viendrait à peine de commencer son suivi psychologique.

Il explique ses agissements par les violins qu'il dit avoir lui-même subis lorsqu'il avait 6 ans,

princesse et ensuite ça a dérapé. »

de son père. Elle décrit des actes de pénétration douloureux, dans plusieurs positions. Elle a vu son père nu, l'a vu ejaculer. Elle a parfaitement compris la nature de ses actes. La petite fille « a développé une impossibilité à penser la sexualité, un effroi à l'égard de la figure paternelle et des hommes ». L'expertise note chez l'enfant de 8 ans « une inhibition de la pensée, un mal-être et une empathie traumatisée ».



KARL ZÉRO

Deux expertises psychiatriques de M. B. sont venues compléter le portrait du pédocriminel en vue de son procès [voir l'encadré, NDLR]. Juge à huis clos du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023, l'accusé encourrait jusqu'à 20 années de réclusion criminelle. Quatre associations de protection civile. Parmi elles, la « Fondation pour l'enfance » représentée par M^e Céline Astolfe, la « Lavoacate appelaît à ne surtout pas banaliser la détention de ces images : « Derrière ces fichiers n'en tiendras jamais. Ce n'est pas de la simple photographie, il y a des enfants qu'on n'oublierait pas. » Comme il disait lui-même : « Je suis dégouté parce qu'il y a des gens qui sontpires à faire des victimes et à hanter tranquillement le Darknet, ? Mais pour un M. B. à l'ombre, combien continuent à faire moi et qui sont déhors. »

En revanche, elle se dit très surprise par les connaissances en anglais et en informatique de son frère pour surfer ainsi sur la Darknet. Enfin, elle se demande pourquoi, si il se sentait attrié par les enfants et qu'il avait peur de passer à l'acte, son frère n'a pas demandé d'aide sur un plan médical ou psychologique.

La sœur de M. B. explique aux enquêteurs qu'un jour, trois ou quatre ans avant son arrestation, son frère lui a confié en parlant de leur père : « J'ai peur d'être comme lui... Mais son frère-a-t-il, lui aussi, été violé enfant, comme il l'affirme ? Elle se souvient bien d'un certain « Patrick », ami de ses parents, qui avait un jour emmené M. B. avec toilettes de force, au camping, malgré la reticence de l'enfant. Mais elle ignore si l'histoire que lui a racontée est exacte. Elle précise que le père de M. B. a été arrêté pour avoir dérobé une valise dans un magasin de vêtements à Paris. Il a été libéré après deux mois de prison et a été placé sous contrôle judiciaire. Il a été libéré définitivement en 1990.

En 2010, la sœur de M. B. avait rompu l'omerta, et parlé des abus dont elle avait fait l'objet à toute sa famille, y compris devant son frère. Mais ce n'est qu'en 2020 après l'interpellation de ce dénier, et due leur cousine Sylvie, a révélé avoir été victime des mêmes abus de la part de la même personne, qui elle porte plainte contre lui.

M. B. se décrit comme ayant été un enfant très discret, secret, se réfugiant dans le silence pour qu'on le laisse tranquille, qu'on ne lui fasse pas de mal, faisant en sorte d'être le plus transparent possible.

Il décrit pourtant une enfance empreinte de relations familiales malaises : cette sœur submerge par son malaise qui se manifeste par des scariifications, des tentatives de suicide et des conduites à risque, ce père distant qui ne partage rien avec ses enfants, une fragile mère, auxiliaire de pure culture, ayant traversé des périodes d'anorexie et voulé sa vie à la survieillante de sa sœur.

12 ans, il arrivait que son père l'attrape et se froisse contre elle en érection, en simulant le coït, et ce contre une épouse. Questionnée à ce sujet, M. B. confirme en présence de M. B., enfant également à cette époque. Qu'est-ce qui a déclenché cette réaction? Mais dit ne pas avoir compris, sur le coup, le sens exact de cette scène...»